



Le 4 décembre 2014, ne vous abstenez pas, exercez votre citoyenneté au travail !

**Votez pour les listes CGT aux CTE, CAPL, CAPD.**

En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT, vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es qui porteront vos revendications tant localement que nationalement, qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite prendre contact  me syndiquer

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Email : .....  
Etablissement : .....

Fédération CGT Santé et Action Sociale  
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX  
orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 65

Ne pas jeter sur la voie publique

**L'INGÉNIEUR HOSPITALIER** intervient, selon sa qualification, dans une grande diversité d'activités et de spécialités (biologie, biomédical, gestion des risques, ergonomie, organisation, qualité, contrôle de gestion, communication, restauration, logistique, informatique, travaux, environnement / développement durable...).



Le positionnement hiérarchique de l'ingénieur n'est aucunement précisé, ni même sous-entendu par le statut. C'est dans le flou que nous déroulons nos carrières, parfois confinés dans des missions d'exécution, parfois à des missions dont les responsabilités s'empilent avec l'élargissement du champ d'intervention. Avec la mise en oeuvre de la nouvelle gouvernance et l'organisation en pôles, les fonctions d'ingénieur nécessitent une lisibilité et une reconnaissance affirmées.

L'insatisfaction professionnelle des Ingénieurs est souvent liée au choix de gestion de l'hôpital entreprise (externalisation de l'activité, gestion des plannings des entreprises privées, objectifs sur normes minimales, difficultés sur règles de sécurité, restrictions budgétaires...)

**L'ingénieur face aux injonctions contradictoires**

Les moyens humains et financiers doivent être adaptés aux missions techniques et réglementaires. Sous le concept de Responsabilité Sociale des Cadres (RSC), nous voulons gagner un droit de refus et d'alternative pour toute directive ou consigne contraire à l'éthique professionnelle, à la sécurité, au droit, ... ainsi que les moyens de le faire respecter. Un tel droit individuel devrait être assorti de moyens de contrôle et de garanties collectives, et demande un nécessaire renouveau du statut de l'encadrement.

**INGÉNIEUR HOSPITALIER**

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Une réflexion est à mener sur le rôle et la mission de l'Ingénierie hospitalière en prenant en compte tous les domaines d'intervention, le positionnement au sein de l'équipe de direction...

👉 **La reconnaissance de l'Ingénieur passe par une reconnaissance statutaire et donc une révision de la grille.**

L'alignement sur le statut de la Fonction publique territoriale aurait pu être l'acquis du dernier protocole FPH, mais il n'en est rien.

Nous proposons la reconstruction de l'ensemble des grilles pour un niveau de qualification à Bac+5, un début de carrière à 2 fois le SMIC avec un doublement sur la carrière.



**cg**

UN BON CADRE EST IMPLIQUÉ.

UN BON CADRE APPLIQUE LES DÉCISIONS DE SA DIRECTION.

UN BON CADRE NE COMPTE PAS SES HEURES.

UN BON CADRE EST TOUJOURS DE L'AVIS DE SA DIRECTION.

PAS FATIGUÉ D'ÊTRE UN BON CADRE ?

**CADRES, RÉAGISSEZ !**

Le recrutement doit se faire à partir du concours. Il convient de mettre suffisamment de postes au concours pour renouveler les effectifs, les augmenter si nécessaire, permettre l'intégration des ingénieurs contractuels, reconnaître les nouveaux métiers de l'ingénierie. Dans les conditions à concourir, il est nécessaire d'avoir une réflexion sur la révision des titres comme le demande la profession.

### **Mise en adéquation du grade et de l'emploi**

Il s'avère nécessaire de requalifier les postes de travail, car les glissements de tâches se multiplient en direction des TSH, voire des TH.

Comme pour d'autres catégories, ces brouillages de qualifications sur les emplois sont préjudiciables pour tous et posent des questions de responsabilités professionnelles.

A contrario, des ingénieurs assurent aussi parfois des missions de directeurs.

👉 **La formation continue est un droit et un besoin dans les domaines utiles à l'exercice professionnel et aux responsabilités institutionnelles. La formation est même un devoir afin de pouvoir maîtriser la veille réglementaire et technologique.**

La prime de technicité qui pallie une insuffisance de reconnaissance de qualification doit être intégrée au salaire, même progressivement, et ainsi relever du calcul de la pension de retraite.

👉 **La carrière doit être linéaire, avec un raccourcissement des échelons de fin de carrière. Elle doit répondre aux fonctions managériales de plus en plus complexes.**

Le recours de plus en plus fréquent par les directions à l'embauche de contractuel-le-s doit être stoppé. Le statut de la Fonction publique doit être appliqué, sur poste vacant, le recrutement d'un-e diplômé-e avec mise en stage et titularisation doit rester la règle dans les établissements de santé de la Fonction publique.

👉 **Pour la CGT, Il est indispensable de :**

- ➔ Revoir les conditions de reprise d'ancienneté lors de l'accès au grade,
- ➔ Harmoniser positivement les primes et indemnités,
- ➔ Veiller à un encadrement des forfaits jours, qui masquent le temps de travail réel.



### **POUR DÉFENDRE LES MISSIONS DES INGÉNIEURS HOSPITALIERS, LA CGT PROPOSE :**

➔ **de défendre et d'exiger de replacer la qualité de gestion économique au-dessus d'une logique de financiarisation des restructurations, dans un respect des valeurs portées par les personnels de l'hôpital public.**

➔ **Les ingénieurs hospitaliers ont toujours su démontrer qu'il étaient capables de défendre et de participer à la construction d'un Hôpital moderne garant de missions d'excellence et de qualité au service de toutes et tous.**



**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !**

**Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité** ➔

**Le 4 décembre 2014,**